

## LE CONSEIL DE LA CULTURE DE BARCELONE



développement accompagnement  
culture **gouvernance** participation  
soutien institutions transversalité

---

### 1. Contexte

Barcelone est le siège des institutions d'autogouvernement les plus importantes de la Catalogne : la Generalitat - le Gouvernement autonome – et le Parlement de la Catalogne. Depuis la récupération de la démocratie (1977-1980), Barcelone jouit d'une vie administrative et politique intéressante, dans laquelle l'administration publique n'est pas la seule à jouer un rôle important dans les mécanismes qui se développent autour des politiques culturelles de la ville car la société civile y participe aussi activement.

La conjoncture culturelle de la ville de Barcelone est caractérisée par d'importants facteurs tels que le fait d'abriter de nombreux équipements culturels, dont des équipements catalans ; d'être une ville au patrimoine historique, artistique et muséal considérable ; de disposer d'un troisième secteur culturel significatif ; et de posséder un nombre élevé d'espaces, d'agents et de projets consacrés aux industries créatives. Nous parlerons dans cet article de l'un des projets culturels les plus intéressants de la ville : le Conseil de la Culture de Barcelone.

*Le Conseil de la Culture de Barcelone est un projet pionnier au sein de la tradition des politiques culturelles de l'Europe latine : il permet d'une part de combiner les fonctions exécutives avec celles à caractère consultatif, et c'est grâce à cet instrument que l'on a obtenu un organisme qui ne répond pas à des logiques sectorielles territoriales ou politiques, mais qui cherche le plus haut degré de transversalité.*

Il s'agit d'un organisme de participation et de représentation du secteur culturel qui agit selon les politiques culturelles de la ville. Cet organisme dispose de capacités exécutives et consultatives selon le domaine d'action. C'est donc un instrument au sein duquel les différents secteurs de la culture et des arts, les groupes politiques représentés à la mairie, ainsi que diverses personnes dont la valeur est reconnue dans le domaine de la culture se retrouvent et travaillent ensemble.

La Mairie de Barcelone a créé cet organisme en 2007 pour qu'il réponde à deux intentions. D'une part, faire un suivi des documents à vocation mondiale de l'Agenda 21 de la culture et miser ainsi sur l'établissement des bases d'un engagement de la ville et du gouvernement local en vue du développement culturel. À ce titre, il s'agit d'une initiative de la Mairie de Barcelone dans le but d'encourager le Plan stratégique du secteur culturel. D'autre part, on cherchait aussi à soutenir le discours du secteur culturel qui, depuis l'an 2000, revendique l'élargissement de la présence de ce secteur dans la prise de décisions concernant la ville.

## 2. Objectifs et fonctions du Conseil

Les principales fonctions du Conseil de la Culture de Barcelone sont les suivantes :

- a) Conseiller le gouvernement municipal en matière de culture : en favorisant un débat, en élaborant un **Rapport annuel de la Culture** de la ville – qui reprenne les activités culturelles les plus importantes de chaque année et présente des indicateurs – ou en émettant des opinions et en formulant des recommandations en matière de culture et de politiques culturelles.
- b) Participer à la conception, à l'évaluation et au suivi d'actions et de programmes culturels au niveau de la ville. Plus précisément, ce dernier point passe, d'une part, par l'actualisation du Plan stratégique de la Culture et, d'autre part, par une **information obligatoire** à propos des projets normatifs et réglementaires municipaux qui auraient une incidence sur des thèmes liés aux politiques culturelles. Dans les rapports obligatoires, il est de la compétence du Comité exécutif du Conseil d'informer à propos de la création de nouveaux organismes ou équipements culturels municipaux ; à propos des projets normatifs et réglementaires qui auraient une incidence sur des thèmes de politique culturelle ; ou à propos de la nomination des personnes responsables des équipements culturels municipaux.
- c) Exécuter certaines fonctions liées au soutien à la création artistique telles que participer à l'attribution des **subventions** du domaine de la culture, dans le cadre de la législation sur les subventions de la Mairie de Barcelone ; ou proposer les membres des jurys des **Prix Ville de Barcelone**. Ces prix sont convoqués annuellement par la Mairie de la ville afin de récompenser la création, la recherche et la production de qualité réalisée à Barcelone par des créateurs ou des collectivités.

## 3. Fonctionnement du Conseil

Dans le fond, grâce au Conseil de la Culture, on cherche à articuler la participation des secteurs culturels auprès du gouvernement et à faire en sorte qu'en général il agisse en tant qu'organisme représentatif.

Les principaux acteurs et alliés de ce projet se divisent en trois grands groupes.

- a) La **séance plénière** du Conseil de la Culture de Barcelone est ormée par :
  - la présidence (qui retombe sur le Maire)

- la vice-présidence
- jusqu'à seize représentants d'organismes culturels de la ville
- jusqu'à seize personnes dont la valeur est reconnue
- dix personnes en représentation des Conseils de la Culture de chaque district
  - 1 représentant de chacun des partis politiques présent dans le gouvernement municipal
  - 1 représentant de la commission de Lecture publique de Barcelone
- cinq techniciens municipaux
  - 1 secrétaire

*Le Conseil de la Culture de Barcelone est un instrument au sein duquel les différents secteurs de la culture et des arts, les groupes politiques représentés à la mairie, ainsi que diverses personnes dont la valeur est reconnue dans le domaine de la culture se retrouvent et travaillent ensemble.*

- b) Le **Comité exécutif** est présidé par la vice-présidence du Conseil et est formé par six autres personnes (toutes désignées par l'Assemblée plénière parmi les personnes dont on reconnaît la valeur). Il présente un profil nettement indépendant dans son fonctionnement, c'est l'organisme qui concentre les compétences exécutives du Conseil.
- c) Les **Commissions déléguées de l'assemblée plénière** se répartissent en : arts visuels, sciences, cinéma, cirque, culture populaire et traditionnelle, danse, design, festivals, innovation et recherche, littérature, musique, patrimoine et théâtre.

En guise d'estimation, on peut indiquer que le Conseil de la Culture de Barcelone est un projet pionnier au sein de la tradition des politiques culturelles de l'Europe latine, surtout pour deux motifs. En premier lieu, afin de combiner les fonctions exécutives avec celles à caractère consultatif. Et, d'autre part, c'est grâce à cet instrument que l'on a obtenu un organisme qui ne répond pas à des logiques sectorielles territoriales ou politiques, mais qui cherche le plus haut degré de transversalité possible. Aucun facteur concret n'a la priorité.

Cependant, ce projet pourrait améliorer ses intentions en renforçant la capacité du Conseil à promouvoir le débat public sur les politiques culturelles de la ville.

#### 4. Informations relatives

Le site web du projet : <http://www.conselldecultura.cat/>

Cette fiche a été rédigée par Esteve CARAMÉS, conseiller technique à l'Institut de la Culture de Barcelone.

Contact: [ecarames\(at\)bcn.cat](mailto:ecarames(at)bcn.cat)